



Paris, le 26 septembre 2019

## COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA CAP DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS du 26 septembre 2019

### REPRESENTAIENT L'UNSA

|                       |                          |                |  |
|-----------------------|--------------------------|----------------|--|
| Candida FERREIRA      | DDT Cher                 | 02.36.78.40.84 | <a href="mailto:candida.ferreira@cher.gouv.fr">candida.ferreira@cher.gouv.fr</a>                   |
| Pascale WAGNER        | LEGTA Courcelles Chaussy | 03.87.64.03.17 | <a href="mailto:pascale.wagner@educagri.fr">pascale.wagner@educagri.fr</a>                         |
| Nathalie BERGS-BOHAIN | FAM Montreuil            | 01.73.30.23.93 | <a href="mailto:nathalie.bergs-bohain@franceagrimer.fr">nathalie.bergs-bohain@franceagrimer.fr</a> |
| Christine VALLANTIN   | DDT Manche               |                | <a href="mailto:christine.vallantin@manche.gouv.fr">christine.vallantin@manche.gouv.fr</a>         |
| Jacques DELCEY        | DDT Jura                 | 04.84;86.80.22 | <a href="mailto:jacques.delcey@jura.gouv.fr">jacques.delcey@jura.gouv.fr</a>                       |
| Emmanuelle AIME       | DDT Orne                 | 02.33.32.52.17 | <a href="mailto:emmanuelle.aime@orne.gouv.fr">emmanuelle.aime@orne.gouv.fr</a>                     |

### DECLARATION LIMINAIRE DE L'INTERSYNDICALE



Agriculture



Madame la Présidente,

La loi de transformation de la fonction publique a été adoptée en août dernier. Celle-ci acte la suppression des CAP promotions et mobilités, auxquelles l'Intersyndicale est profondément attachée.

L'existence des CAP telles que nous les connaissons est la garantie d'un traitement équitable du déroulement de carrière des agents. Les nouvelles modalités de mobilité et de promotion des personnels sont inconnues à ce jour. Nous serons attentifs à ce que la communication des décisions de l'administration se déroule dans la plus parfaite transparence avec les représentants du personnel.

### RESTRUCTURATION DES SERVICES (FEADER, SGC, Mission Interrégionale des examens...)

Cet été encore, un document a fuité d'une réunion inter ministérielle. Il évoque le transfert d'environ 400 ETP des aides non surfaciques au profit des Conseils Régionaux. Même si l'administration a réagi très rapidement à cette annonce en organisant un Groupe de Travail, les collègues des SEA sont très soucieux de leur devenir à titre personnel et professionnel.

**UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES**  
Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la Forêt  
78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP

Tél : 01.49.55.55.31 ou 47.36 - [unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr](mailto:unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr) - <http://agrifor.unsa.org/>

L'Intersyndicale s'indigne du fait que le ministère laisse les DDT(M) se vider de leur substance. Nous constatons un mille feuilles de réformes qui fragilise le ministère auquel les agents sont attachés. La mise en place des SG communs en est la parfaite illustration.

Les représentants du personnel seront vigilants lors de la mise en place de MIREX (Mission Interrégionale des examens) quant à l'accompagnement individuel des agents.

L'Intersyndicale vous alerte sur le fait qu'une désorganisation perpétuelle des services conduit inmanquablement à une souffrance réelle des agents.

La réforme territoriale, la réforme de la fonction publique, la réforme des retraites créent un contexte professionnel extrêmement anxiogène. Les agents ont perdu leurs repères. Cette situation accentue fortement leur mal être.

Force est de constater que les SA sont fortement impactés par ces bouleversements.

Pour ces raisons, l'Intersyndicale demande la mobilisation de l'administration, de tous les acteurs de la prévention, afin d'accompagner les agents !

### Carrière des SA :

Concernant l'organisation de cette CAP nous avons constaté un délai trop court de transmission des documents. Les tableaux de propositions mériteraient une remontée plus rapide et vérifiée des informations afin que les élus de la CAP puissent travailler dans de bonnes conditions.

Les représentants du personnel s'inquiètent cette année encore de ne pas voir publier les taux pro/pro. Avez-vous une date de communication de cette information par Bercy ?

L'Intersyndicale demande à nouveau une refonte de la grille des B afin que les promotions puissent être récompensées par un véritable gain indiciaire.

Le PLF 2019 laissait espérer un plan de requalification de B en A, digne de ce nom. Les 5 postes proposés à l'examen professionnel et les 8 postes en liste d'aptitude ne nous ont pas convaincu. Qu'en est-il pour 2020 ?

Les perspectives de promotion des SA au MAA sont trop insuffisantes et ne répondent pas aux attentes des agents ni à la réalité de leurs missions.

Nous espérons avoir des réponses rapides en matière d'organisation du dialogue social pour l'année 2020 et connaître le contenu de nos futures prérogatives.

Les représentants du personnel remercient les agents des bureaux de gestion pour leur accueil et leur disponibilité malgré des conditions de travail difficiles liées à la mise en place de RenoRH.

### REPONSES DE L'ADMINISTRATION

#### Loi de transformation de la fonction publique et restructuration des services :

Ces sujets relèvent du CTM cependant quelques éléments peuvent être apportés.

La loi a été promulguée. Les négociations concernant les décrets d'application sont en cours, le MAA travaille avec les OS notamment sur les lignes directrices de gestion qui feront l'objet d'un décret en Conseil d'Etat d'ici la fin de l'année.

Les lignes directrices de gestion recouvrent 3 volets : politique générale RH, mobilité/recrutement, promotions/avancements.

Nous devons rapidement avoir un nouveau modèle de travail concernant les mobilités puisque la loi indique qu'il n'y a plus obligation de recueillir l'avis préalable de la CAP dès 2020.

Les changements en matière de promotions n'interviendront qu'en 2021.

Vis à vis des DDI, nous devons nous rapprocher du MTES ainsi que des autres ministères présents dans les DDI. Une certaine cohérence doit être trouvée dans l'intérêt des agents.

L'idée est que nous puissions valider les lignes directrices mobilité avant la fin de l'année.

### **Restructuration :**

Des groupes de travail de présentation des différents chantiers sont programmés.

Nous entendons le message des OS sur l'impact de ces restructurations dans les DDI. La SG du MAA en est consciente et l'entend. L'accompagnement sera important sur ces chantiers.

Ces sujets seront évoqués lors des CTM.

Concernant la MIREX les modalités de concertation et d'accompagnement des agents impactés ont été présentés lors d'un groupe de travail.

### **SG Commun :**

Le Ministère de l'Intérieur organise des groupes de travail sur le schéma de répartition RH entre DDI et SG Commun auquel le MAA est associé. Il a fait l'objet d'un arbitrage.

Pour l'instant on ne sait pas ce qui restera au sein des DDI, ni comment cela fonctionnera.

### **Fonctionnement CAP :**

Les plans de requalification portés par le Ministre concernent la catégorie C vers la catégorie B et la catégorie B vers la catégorie A. Les discussions sont en cours.

Les taux Pro/Pro courent jusqu'en octobre 2020. Les textes sont publiés.

## **AUTRES SUJETS A L'ORDRE DU JOUR**

- Promotions dans le corps des secrétaires administratifs au titre de 2019.
- Intégration dans le corps des secrétaires administratifs après détachement.
- Titularisations dans le corps des secrétaires administratifs.
- Recours.

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS  
CONTACTER VOS REPRESENTANTS UNSA**  
(Coordonnées au début du compte-rendu)

**VOUS POUVEZ OBTENIR LES RESULTATS SUR LE SITE DU MAA**

<http://intranet.national.agri/Quels-sont-les-resultats-des-CAP>

**OU CONTACTER LA PERMANENCE**